

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 25.06.05

Date de convocation : 20 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le 26 novembre à 9 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël		X	
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René		X	
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Programme de rénovation pour le maintien du label RICE en Cévennes

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le territoire du Parc national des Cévennes (PnC) a été labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) en juin 2018, par l'association Dark Sky International.

Ce label reconnaît la qualité du ciel étoilé des Cévennes, ainsi que le travail mené par l'établissement public du Parc national depuis la labellisation, en collaboration étroite avec les Syndicats d'Énergie de la Lozère et du Gard, l'ensemble des communes qu'ils regroupent, ainsi que les villes de Mende, Millau, Alès, Nîmes et Montpellier, pour engager un vaste programme de rénovation de l'éclairage public et ainsi limiter la pollution lumineuse dans les Cévennes.

Le maintien de ce label reste néanmoins suspendu à la rénovation de la totalité des points lumineux présents en zone cœur du PnC, soit 171 points lumineux, dont 40 situés en Lozère sur 7 communes pour lesquelles le SDEE assure l'entretien et la maintenance du parc d'éclairage public (Altier, Barre des Cévennes, Cassagnas, Gatuzières, Gorges du Tarn Causses, Rousses et Lanuéjols).

Délibération n° : **25.06.05**

Afin de favoriser le passage à l'acte et permettre la rénovation de ces derniers points lumineux, le SDEE, le Parc national des Cévennes et le Département de la Lozère se sont rapprochés pour envisager la mise en place d'un programme spécifique, financé conjointement, et résumé ci-dessous :

- ✓ Montant HT des travaux : **47 088 €**
- ✓ Participation SDEE : **14 769 €**, soit 31,5%
- ✓ Participation Département : **16 659 €**, soit 35,5%
- ✓ Participation PnC : **5 180 €**, soit 11%
- ✓ Reste à charge des communes : **10 481 €**, soit 22%

Le plan de financement prévisionnel de cette opération, détaillé par commune, est présenté en annexe.

Il est donc proposé au Bureau Syndical d'approuver la mise en place de ce programme, qui sera porté par le SDEE, et de solliciter le soutien financier du Département et du Parc national des Cévennes.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de la mise en place d'un programme de rénovation pour le maintien du label RICE en Cévennes, selon les modalités exposées ci-avant ;

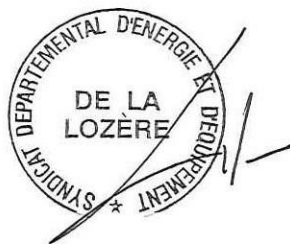
SOLLICITE le soutien financier du Département de la Lozère pour 16 659 €, et du Parc national des Cévennes pour 5 180 € ;

AUTORISE son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20251126-20250605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025